

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2020**

Présents : Mmes Julienne **EME**, Cécile **ROUSSEAU**, Françoise **LALLEMAND**, Marie-Catherine **VERRY**, Brigitte **COUET**

M.M. Philippe **CHALLANT**, Jacques **ROUSSEL**, James **DUPONT**, Alexis **COUTURIER**, Thierry **CHANSON**, Éric **JACQUEL**, Grégory **TOMCZAK**

Procuration: M. Serge **GREMILLOT** à Mme Julienne **EME**
Mme Annick **DURAND** à M. Jacques **ROUSSEL**

Secrétaire de séance : Mme Marie-Catherine **VERRY**

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire désigne à l'unanimité,

- Madame Marie-Catherine **VERRY** en tant que secrétaire de séance.



2 - Approbation de la séance précédente

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire adopte à l'unanimité,

- Le Procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2020.



3 - Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par Le Conseil Municipal

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°33/14 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) du 11 Juillet 2020 au 14 Septembre 2020 :

N° dossier	Propriétaire	Adresse du bien	Références cadastrales	Surface	Propriété Bâtie : B Non Bâtie : NB
12/20	Mme R	42 bis Grande rue	AK n°14	10a 98ca	B
13/20	SCI D	15 rue d'Evette	AC n°227	27a 81ca	NB
14/20	Mr C	37 Grande rue	AB n°93	19a 62ca	B

- Concessions de cimetière depuis le 10 Juillet 2020 : 240,00€ (deux cent quarante euros)

Le Conseil Municipal prend acte du présent compte-rendu

4 - Demande de subvention auprès du Grand Belfort au titre de l'aide aux communes

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'acquisition de divers équipements pour la Mairie, notamment l'achat d'une table pour les réunions de Conseil Municipal, l'extension de la vidéo-surveillance à la Maison Bardy, l'acquisition d'urnes funéraires pour le Columbarium du cimetière communal, la pose d'un panneau « attention cyclistes » et des travaux complémentaires dans le cadre de la suppression de 2 poteaux dans la salle de réunion.

Le coût de l'opération s'élève à 7 973,09 € H.T soit 9 567,71 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier au titre de l'aide aux communes et de solliciter une subvention au taux de 50 %

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Libellé des postes	H.T	Détail	H.T
Extension de la vidéo surveillance	1 576.00 €		
Acquisition de 10 urnes funéraires columbarium	1 785.50 €	<u>Autofinancement</u> Fonds propres (50 %)	3 986.54 €
Suppression de 2 poteaux (complément de travaux)	1 882.80 €	<u>Aides publiques</u> Aide aux communes Grand Belfort (50 %)	3 986.55 €
Fabrication d'une table de réunion pour salle du conseil municipal	2 600.00 €		
Fourniture d'un panneau de signalisation cycliste	128.79 €		
TOTAL :	7 973.09 €	TOTAL :	7 973.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- Sollicite une aide financière au titre du plan d'aide aux communes pour un montant de 3 986.55 €,
- Adopte l'opération qui s'élève à 7 973.09 € H.T soit 9 535.82 € T.T.C,
- Approuve le plan de financement prévisionnel établi comme ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.



5 - Modification de la délibération N°19/20 du 25/05/2020—délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Suite à des observations émises par la Préfecture sur la délibération n°19/20 du conseil municipal du 25 mai 2020 intitulée « délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal » et afin de respecter les dispositions prévues à l'article L2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de modifier le point n°4 du premier article, comme suit la rédaction de la délibération :

« à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve la modification de la délibération n°19/20 du 25/05/2020.



6 - Désignation de deux représentants à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges du Grand Belfort

Par délibération en date du 24 Juillet 2020, il est demandé à chaque commune membre du Grand Belfort Communauté d'Agglomération de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Désigne Mme Julienne EME en tant que membre titulaire et M. Jacques ROUSSEL en tant que membre suppléant de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.



7 - Demande de subvention par l'associatin USC Sermamagny

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention de l'association USC Sermamagny pour l'année 2020. Il est proposé d'attribuer et de verser une subvention de 4 500,00 €, subvention identique à la subvention versée en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

➤ U.S.C Sermamagny..... : **4 500 €**



8 - Demande de travaux ONF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le programme de travaux en forêt communale pour l'année 2020 préparée par Madame Alice ZIMMERMANN, Agent Patrimonial, Technicien Réseau Mammifère.

Ce programme s'élève à 5 150,00 € HT pour les travaux sylvicoles et 2 020,00 € HT pour les travaux de maintenance. Soit un total de 7 170,00 € HT.

Le devis se décompose de la façon suivante :

Descriptif des actions et localisations	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX SYLVICOLES			
Travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation (5-7 cm) (>5-7 cm) Localisation : 30.r Travaux optionnels si fructification.	3,65	HA	3 150,00 € HT
Dégagement manuel des régénérations naturelles avec maintenance des cloisonnements Localisation : parcelle 19.r	1,90	HA	2 000,00 € HT
TOTAL travaux sylvicoles			5 150,00 € HT
TRAVAUX DE MAINTENANCE			
Entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture Localisation : parcelles 5 et 6	1,40	KM	Total pour les parcelles
Entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture Localisation : parcelles 7, 9 et 11	1,80	KM	5, 6, 7, 9 et 11 1 400,00 € HT
Entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture Localisation : parcelle 10	0,60	KM	Total pour les parcelles
Entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture Localisation : parcelle 28	1,00	KM	10 et 28 620,00 € HT
TOTAL travaux de maintenance :			2 020,00 € HT
			Total : 7 170,00 € HT

La commission « Forêt » s'est réunie le 22 septembre dernier et a émis un avis favorable pour 50 % du montant des travaux proposés, soit 2 000,00 € HT pour les travaux sylvicoles (parcelle 19.r) et 1 400,00 € HT pour les travaux de maintenance (parcelles 5 et 6 ; 7, 9 et 11).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve l'avis de la commission « Forêt » qui s'est réunie le 22 septembre 2020.

Questions Diverses

R.P.I

Marie-Catherine VERRY, titulaire de la commission Éducation de la commune fait un bilan des différentes réunions avec les membres du RPI mais aussi avec Annick DURAND, titulaire de la commission Éducation de la commune. Un nouveau bureau a été élu au R.P.I. jusqu'à sa dissolution le 31 juillet 2021.

Danielle JACQUIOT, de Chaux a été élue présidente, Marie-Catherine VERRY 1ère Vice-Présidente et Anne-Sophie PERREUX, 2ème Vice-Présidente. Parallèlement des réunions de concertations sont organisées à la mairie pour préparer au mieux l'avenir du R.P.I. et de la commune au sein de celui-ci.



Espace des Solidarités Départementales de Offemont

Florian BOUQUET, Président du Conseil Départemental du Territoire de Belfort, Marie-France CEFIS, Vice-Présidente départementale en charge de l'action sociale et Patrick FERRAIN, Conseiller départemental délégué ont inauguré, le jeudi 17 septembre 2020, les bâtiments du nouvel Espace des Solidarités Départementales (E.S.D.) nord Territoire en présence du Maire d'Offemont, Pierre CARLES.

Autrefois appelés Points Accueil Solidarité (P.A.S.), les Espaces des Solidarités Départementales (E.S.D.) accueillent le public dans le cadre des politiques sociales relevant de l'enfance et de la famille, de la protection maternelle et infantile (P.M.I.), de l'insertion sociale et professionnelle, du logement et de la prévention spécialisée. Ils proposent aux usagers un accompagnement social adapté et personnalisé.



Territoire Energie 90

Thierry CHANSON, titulaire de La commission Territoire d'Énergie présente son compte rendu de la réunion de la semaine du 21 septembre suite à l'élection du bureau au mois de juillet dernier. Il indique que les communes qui ne payeraient pas la taxe sur l'électricité ne seraient plus exemptées (départements 90 et 54). T.C.F.E. (ex T.L.E.) La Taxe sur la consommation finale d'électricité (T.C.F.E.) est un impôt indirect appliqué sur chaque facture d'électricité. Perçue par les fournisseurs d'électricité au profit des communes et des départements, la T.C.F.E. prend lieu et place de la Taxe locale d'électricité (T.L.E.) depuis 2011. Elle sera donc à payer par chaque foyer à hauteur de 2,72 € par mois (1/3 reversé à la commune, 1/3 pour financer une subvention communale, 1/3 pour développer des projets). Cette taxe sera prélevée directement par ENEDIS.



Pétition rue d'Eloie

Monsieur le Maire fait lecture de la pétition reçue le 17 juillet 2020. Il a été convenu que des contrôles seraient mis en place pour comptage du nombre de voitures passant par la rue d'Eloie (3 dos d'âne) et contrôle de leur vitesse. En fonction des résultats des actions correctives seraient mises en place.



Courrier riverain Chemin des Grandes Véronnes

Monsieur le Maire fait lecture du courrier envoyé le 1er septembre par M. Bonnain suite à l'accident avec un cycliste. Un réel problème de visibilité est à déplorer dans cette rue notamment à cause de la haie de laurier posée sur le terrain communal et non taillée par l'administré. Il a été décidé de faire couper cette haie (le bornage a déjà été réalisé) et deux panneaux « attention cyclistes » seront mis en place à chaque extrémité de la rue.

Affouages

La commune est à la recherche d'affouagistes. Le prix de la coupe sera de 80,00 €. Si vous êtes intéressés, veuillez contacter le secrétariat de mairie au 03.84.29.21.37 avant le 10 novembre 2020.

